
INFORMATIONS SOCIETE

Ecofinance Collectivité, SARL au capital de 500 000€
Siège social : Aéropôle, Bâtiment 5, avenue Albert Durand – BP90068 - 31702 BLAGNAC Cedex
RCS Toulouse 484 354 964
Monsieur Samuel TOMCZAK, Responsable du Pôle Expertise et Conseil
Téléphone : 05 62 74 50 60
Email : contact@ecofinance.fr

INFORMATIONS CLIENT

Nom de la collectivité : CC LE GRAND CHAROLAIS
Adresse : 32 rue Louis Desrichard
BP 46
Code postal / ville : 71600 PARAY-LE-MONIAL
Dont le numéro de Siret est le : 20007188400106
Représentée par son : Président

LETTER DEVIS : offre technique et financière

ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL**Mandature 2026**

Depuis plus de vingt ans, ECOFINANCE accompagne les collectivités dans leurs réflexions sur la fiscalité et les finances locales. Nos domaines d'intervention sont entre autres :

- Accompagnement à la création et à l'exécution budgétaire
- Optimisation des ressources fiscales
- Optimisation des dépenses
- Organisation des relations financières communes/EPCI

Votre demande a retenu notre attention, aussi, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure offre concernant votre demande d'accompagnement sur le sujet cité en objet.



DEMANDE

La Communauté de Communes du Grand Charolais est une intercommunalité regroupant 44 communes au cœur d'un territoire à la fois rural et périurbain, avec trois centralités que sont les communes de Charolles, Digoin et Paray le Monial. Son emplacement au centre de grands bassins économiques, son accessibilité renforcée par le développement de l'autoroute A79 et son attractivité touristique génèrent des besoins croissants en matière de services publics, d'aménagement et de développement économique.

Dans ce contexte, le Grand Charolais est confronté à des enjeux de gouvernance intercommunale, de lisibilité des compétences exercées et de soutenabilité financière. Les évolutions réglementaires de ces dernières années et les attentes des communes membres appellent à une réflexion stratégique sur les équilibres financiers et le financement des services et projets à venir.

Notre offre vise à accompagner la CC du Grand Charolais dans cette démarche, en réalisant une analyse financière rétrospective des budgets de l'EPCI et des communes membres, en analysant la fiscalité du territoire, en facilitant la concertation avec les élus locaux, et en proposant des outils d'aide à la décision pour construire un pacte financier et fiscal adapté aux réalités du territoire.

ENGAGEMENTS

La note méthodologique, jointe en annexe détaille l'approche que nous proposons pour accompagner la Communauté de Communes du Grand Charolais dans l'élaboration de son pacte financier et fiscal.

Notre méthodologie est structurée en plusieurs phases clés, chacune visant à répondre aux besoins spécifiques du territoire et à optimiser les ressources disponibles :

- Nous débuterons par une réunion de cadrage pour comprendre les attentes et les contraintes des parties prenantes.
- Ensuite, nous réaliserons un diagnostic financier et fiscal approfondi du territoire,
- La formation et la concertation avec les élus sera essentielle pour recueillir leurs avis et élaborer des propositions d'amélioration,
- Nous poursuivrons avec une phase de prospective financière et fiscale pour prévoir les moyens financiers à moyen terme et construire des scénarios de financement adaptés,
- Enfin, nous élaborerons le pacte financier et fiscal, incluant une feuille de route et un plan d'actions précis.

Cette méthodologie rigoureuse et participative nous permettra de proposer des solutions concrètes et adaptées aux défis financiers de la CC du Grand Charolais, tout en garantissant une gestion équilibrée et durable des ressources

CHIFFRAGE

	Production		Réunion en collectivité		TOTAL HT	TOTAL TTC		
	900 €/jour		1 500 €/jour					
	Nombre de jours	Prix HT	Nombre de jours	Prix HT				
I. CADRAGE DE LA MISSION								
Collecte de pièces	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
Lecture des documents et préparation du cadre d'analyse				- €				
Réunion de cadrage (en visioconférence) avec le COPIL				- €				
SOUS TOTAL	0,5	450 €	0	- €	450 €	540 €		
II. DIAGNOSTIC FINANCIER ET FISCAL DU TERRITOIRE								
Analyse financière rétrospective des budgets de l'EPCI	2,0	1 800 €		- €	1 800 €	2 160 €		
Analyse de la dynamique fiscale sur le territoire	1,0	900 €		- €	900 €	1 080 €		
Analyse de la situation financière des communes	1,5	1 350 €		- €	1 350 €	1 620 €		
Restitution des résultats de diagnostic au COPIL	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
SOUS TOTAL	5,0	4 500 €	0	- €	4 500 €	5 400 €		
III. ANALYSE DES COMPETENCES ET DES SERVICES								
Inventaire des compétences communautaires et collecte informations			Fourni par la CC dans le cadre du dernier rapport quinquennal					
Inventaire analytique des services assurés pour les communes								
Analyse de la dynamique de la péréquation sur le territoire	1,5	1 350 €		- €	1 350 €	1 620 €		
Restitution des résultats de diagnostic au COPIL	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
SOUS TOTAL	2,0	1 800 €	0	- €	1 800 €	2 160 €		
IV. FORMATION AU PACTE FINANCIER ET FISCAL								
Préparation supports de formation sur mesure	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
Jour 1: Cadre général et formes de coopération intercommunale		- €	1,0	1 500 €	1 500 €	1 800 €		
Jour 2: Formation à la pratique du dialogue et de la concertation		- €	1,0	1 500 €	1 500 €	1 800 €		
SOUS TOTAL	0,5	450 €	2,0	3 000 €	3 450 €	4 140 €		
V. CONCERTATION AVEC LES ELUS								
Sondages sur le PPI et les services et leur mode de financement	2,0	1 800 €		- €	1 800 €	2 160 €		
Identification des lignes de partage entre interventions communautaires et communales	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
Atelier de réflexion sur l'exercice des compétences/services avec les communes	0,5	450 €	1,0	1 500 €	1 950 €	2 340 €		
SOUS TOTAL	3,0	2 700 €	1	1 500 €	4 200 €	5 040 €		
VI. PROSPECTIVE FINANCIERE ET FISCALE								
Construction de scénarios de prospective sur la base du PPI/projet de territoire	1,0	900 €		- €	900 €	1 080 €		
Analyse des scénarios de prospective	1,0	900 €		- €	900 €	1 080 €		
Restitution des résultats de prospective au COPIL	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
SOUS TOTAL	2,5	2 250 €	0	- €	2 250 €	2 700 €		
VII. CONCERTATION SUR LES SCENARIOS DE FINANCEMENT PROPOSES								
Préparation des supports d'animation sur mesure	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
Animation de l'atelier de concertation		- €	1,0	1 500 €	1 500 €	1 800 €		
Compilation des résultats de l'atelier et restitution au COPIL	0,5	450 €		- €	450 €	540 €		
SOUS TOTAL	1,0	900 €	1	1 500 €	2 400 €	2 880 €		
VIII. ELABORATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL								
Construction et proposition d'une feuille de routes avec plan d'actions.	2,0	1 800 €		- €	1 800 €	2 160 €		
Rédaction du pacte financier et fiscal	1,0	900 €		- €	900 €	1 080 €		
Présentation du pacte financier et fiscal		- €	1,0	1 500 €	1 500 €	1 800 €		
SOUS TOTAL	3,0	2 700 €	1,0	1 500 €	4 200 €	5 040 €		
TOTAL	17,5	15 750 €	5	7 500 €	23 250 €	27 900 €		

Les honoraires de cette étude se chiffrent **à 23 250 € HT (vingt-trois mille deux cent cinquante euros hors taxe)**. Les frais de déplacement sont inclus dans les tarifs de réunion.

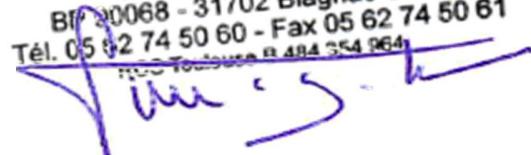
Pour la réalisation de cette prestation, l'EPCI déclenche un bon de commande selon le présent devis qu'elle a préalablement validé (signature et cachet).

Le paiement se fera au fur et à mesure de la réalisation des 8 étapes citées dans le tableau ci-dessus et détaillé dans la note méthodologique jointe en annexe.

Cette offre est valable jusqu'au 19/05/2026.

Fait à _____, le _____ Pour ECOFINANCE

Cachet et signature Pour la collectivité

ECOFINANCE
Aéropole - Bâtiment 5
5, Avenue Albert Durand
BP 90068 - 31702 Blagnac Cedex
Tél. 05 62 74 50 60 - Fax 05 62 74 50 61


CONDITIONS GENERALES

l'EPCI est nommé ci-dessous « la collectivité »

1. Clauses de confidentialité

Ecofinance s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations reçues du signataire et notamment celles relatives au secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux Collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales.

Seules sont traitées les données nécessaires à la finalité du traitement au regard de la quantité des données collectées, de l'étendue de leur traitement, de la durée de conservation et du nombre de personnes qui y a accès.

Au terme de la prestation, toutes les données seront supprimées à échéance des délais légaux de conservation.

La Collectivité s'engage à respecter les conditions du secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux Collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales, et notamment les obligations de déclaration préalable.

La Collectivité s'engage à ne pas divulguer à d'autres Collectivités locales, unités, établissements, sociétés et autres personnes physiques ou morales les possibilités d'optimisation contenues dans le rapport sans que soient arrêtées les conditions de rémunération d'Ecofinance.

La Collectivité autorise Ecofinance à utiliser son nom comme référence.

2. RGPD

Tout traitement automatisé d'informations nominatives doit se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La collectivité doit déclarer à son Délégué à la Protection des Données (DPD) les traitements qui seront réalisés sur les données et leurs finalités. Ecofinance indiquera à la collectivité les données utilisées, les traitements réalisés et leurs finalités.

Ecofinance exploitera les données en conformité avec le RGPD et s'engage à mettre à disposition de la collectivité toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations.

3. Récupération des informations et documents utiles

Après signature de la présente convention, la mission d'Ecofinance débutera dès réception des documents communiqués par la Collectivité, et se poursuivra jusqu'à la validation du plan d'actions par les représentants de la Collectivité.

Selon les fichiers dont la Collectivité dispose, il pourra être nécessaire de demander des fichiers complémentaires.

Ecofinance assistera la Collectivité pour l'obtention des fichiers fiscaux. Les frais inhérents à l'obtention de ces documents seront à la charge de la Collectivité.

En l'absence de communication du document et/ou renseignement nécessaire au démarrage de la mission dans un délai de 3 mois à compter de la demande, Ecofinance se réserve le droit de facturer le solde de la mission et d'y mettre un terme.

4. Modalités de règlement

Les factures d'Ecofinance devront être payées par mandat administratif, dans le délai légal en vigueur à compter de la date de réception.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013, des intérêts moratoires ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013.

5. Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

6. Certifications et Assurances

Les missions d'Ecofinance font partie :

- ✓ Du champ de certification ISO 9001 d'Ecofinance,
- ✓ Du champ de qualification professionnelle OPQCM d'Ecofinance enregistrée sous le numéro 1116

Ecofinance dispose :

- ✓ D'une assurance de responsabilité professionnelle,
- ✓ D'une assurance sur pièces et documents confiés

